

DAS HES-SO en Conseil conjugal et thérapie de couple

Devenir conseiller-ère conjugal-e et
thérapeute de couple :
une nouvelle orientation de carrière

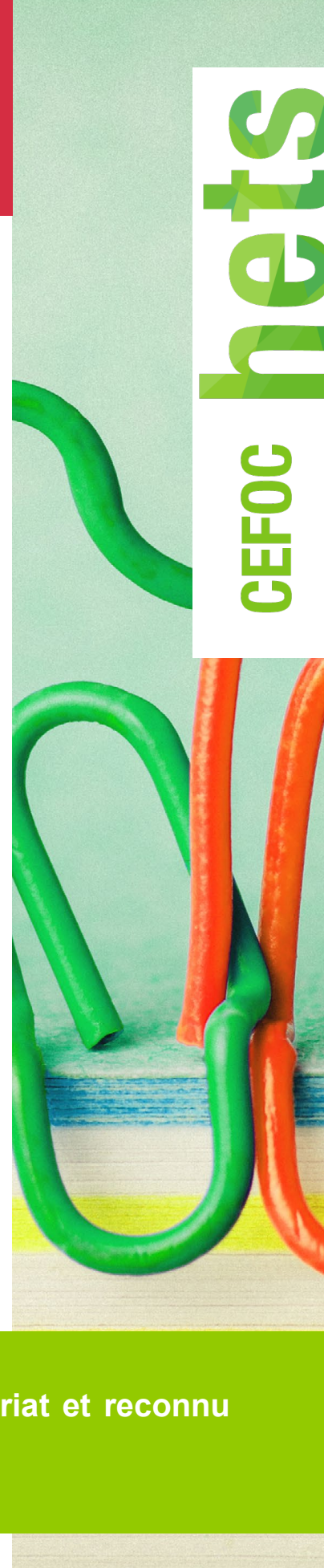
- ✓ Mobiliser des savoirs théoriques, cliniques, pratiques et méthodologiques actuels et pertinents pour faire face aux difficultés des couples, en prenant en compte le système familial
- ✓ Intervenir en s'appuyant sur une analyse des problématiques conjugales et familiales
- ✓ Développer le travail en réseau et en identifier les enjeux



DAS en partenariat et reconnu
par Couple +

Formation délivrée en partenariat avec :

couple+



Introduction

Cette formation DAS est assurée par le CEFOC, en partenariat avec couple + (Fédération romande et tessinoise des services de consultations de couples).

Partant des acquis du CAS ConjugalitéS et ParentalitéS, ce DAS en Conseil Conjugal et Thérapie de Couple permet de donner une nouvelle orientation à sa carrière, d'acquérir une nouvelle profession et ainsi se spécialiser en Conseil Conjugal et la Thérapie de Couple.

Le-a conseiller-ère conjugal-e et thérapeute de couple apporte une aide psychologique à des couples confrontés à des difficultés relationnelles, affectives et/ou sexuelles. Les dimensions parentales et/ou familiales sont également très présentes dans les demandes adressées aux services de consultation de Couple+ et font l'objet d'un soutien et accompagnement par le-a conseiller-ère conjugale et thérapeute de couple.

L'objectif est d'amener les consultants à trouver de meilleures solutions à leurs difficultés, leur permettre de comprendre et de dépasser progressivement les obstacles rencontrés ; le couple pourra alors décider d'une nouvelle étape de vie commune, trouver des nouveaux aménagements plus satisfaisants, ou aboutir à une séparation mûrement pensée.

Le-a conseiller-ère conjugal-e et thérapeute de couple déploie une écoute attentive à la fois de l'individu, du couple et de sa dynamique relationnelle ainsi que de son environnement, et ce, dans un climat de soutien, de confiance et d'accompagnement.

Le DAS en conseil conjugal et thérapie de couple répond aux exigences du référentiel de compétences des conseiller-ères conjugaux-ales et thérapeutes de couple. Le DAS, mené en partenariat avec Couple+, permet de mettre un focus sur la spécificité de la pratique du conseil conjugal et de la thérapie de couple au sein de services, et la nécessaire et prioritaire collaboration avec les réseaux professionnels.

Objectifs

Cette formation permet d'acquérir et d'approfondir des nouvelles connaissances théoriques, cliniques et de développer des savoirs pratiques concernant le conseil conjugal et la thérapie de couple aujourd'hui. Elle permet de poser une analyse pertinente et contextualisée des interactions dans les couples et les familles et de mettre en place les interventions adéquates et ciblées en fonction des problématiques.

Les compétences générales visées pour accompagner des couples en difficultés sont :

- Se former en situation réelle dans les institutions proposant une offre de consultation conjugale et de thérapie de couple

- Acquérir des connaissances et des compétences sur les plans théorique, méthodologique et clinique, permettant d'apporter une aide psychologique dans le domaine de la vie en couple et familiale
- Appréhender et développer une analyse des problématiques
- Concevoir des pistes d'intervention et les mettre en pratique
- Déployer des connaissances et des méthodologies pertinentes dans le champ du conseil conjugal et de la thérapie de couple
- Maîtriser les techniques d'entretien
- Orienter les couples et les familles vers des spécialistes en fonction des problématiques identifiées. Développer le travail en équipe, en partenariat et/ou en réseau.

A l'issue du DAS, les participant-e-s seront en capacité :

- D'être à l'aise avec les concepts et les notions théoriques abordées ainsi qu'avec les méthodologies
- D'intervenir dans des situations complexes et permettre de mettre à jour les ressources du contexte, des couples et des familles
- D'évaluer et d'orienter de manière pertinente les situations en fonction des problématiques

Titre délivré

DAS (Diploma of Advanced Studies) HES-SO

35 ECTS

Les crédits ECTS des modules sont octroyés si le/la participant-e a répondu aux exigences d'évaluation.

Public

La formation s'adresse aux professionnel-le-s œuvrant dans les domaines psychosociaux, qui bénéficient d'ores et déjà d'une solide expérience dans leur domaine d'expertise et qui souhaitent orienter leur carrière professionnelle vers l'acquisition d'une nouvelle profession : le conseil conjugal et la thérapie de couple.

L'organisation du cursus du DAS en Conseil Conjugal et Thérapie de Couple s'articule autour de sept modules (*dont 3 suivis durant le CAS ConjugalitéS et ParentalitéS*) de formation qui se déroulent en parallèle.

La validation des modules 1, 2 et 3 du CAS en ConjugalitéS et ParentalitéS est un prérequis pour poursuivre le programme du DAS en Conseil conjugal et thérapie de couple.

Modalités pédagogiques

La formation demande à chaque participant-e un engagement conséquent en termes de participation active et d'implication dans la réflexion et les échanges ainsi que le souhait d'acquérir l'ensemble des apports de la formation dans sa pratique professionnelle.

Les modules alternent un travail d'acquisition et d'intégration des notions théoriques, une attention sur les processus d'apprentissage propres à chacun-e et une confrontation au contexte professionnel spécifique de chaque participant-e.

Ce métier est exigeant sur le plan humain et relationnel et un travail introspectif personnel est nécessaire pour répondre aux exigences de cette profession et différencier ce qui appartient aux couples que le-a professionnel-e accompagne et ce qui est de son propre vécu. Lors du stage, une supervision individuelle est exigée et fait partie des conditions du Module stage.

Organisation et contenu

L'organisation du cursus du DAS s'articule autour de 4 (*quatre*) modules de formation qui se dérouleront de la manière suivante :

Pour rappel, les Modules 1, 2 et 3 sont suivis dans le cadre du CAS en ConjugalitéS et ParentalitéS, et participent de cette formation en permettant aux participants-es l'intégration d'un premier socle de connaissances théorico-cliniques :

Modules du CAS ConjugalitéS et ParentalitéS (pré-requis obligatoire) :

- Module 1 : Faire famille aujourd'hui
- Module 2 : Approches psychosociales du couple et de la famille
- Module 3 : Approches méthodologiques dans le champ de la conjugalité

Suivis des Modules spécifiques au DAS :

Module 4 -Interventions face aux problématiques psychosociales

Compétences visées :

- Approfondir des problématiques relatives à la relation de couple selon les étapes et évènements de vie et les risques y relatifs.
- Concevoir des interventions opportunes pour la dynamique de couple aux prises avec des problématiques psychosociales spécifiques.
- Projeter une vision psychosociale du couple, dans le but de promouvoir un travail en réseau et inter-institution.

Module 5 – Consultations de couple et Modèles thérapeutiques

Compétences visées :

- Être capable de poser des hypothèses permettant de comprendre et accompagner le couple consultant.
- Mobiliser des outils systémiques et/ou issus de la perspective psychodynamique pour construire l'intervention en conseil conjugal/thérapie de couple.
- Garantir un cadre au service de l'élaboration par le couple de la compréhension des enjeux conscients et inconscients de leur relation et de leurs difficultés
- Analyser l'intervention professionnelle et les éléments contre- transférentiels

Module 6 –Méthodologies en conseil conjugal et thérapie de couple

Compétences visées :

- Savoir analyser les éléments d'une demande
- Savoir poser un cadre de conseil conjugal et thérapie de couple
- Savoir mener des entretiens de couple
- Développer un travail d'hypothétisations
- Développer une réflexion sur son positionnement personnel en tant que conseiller·ère de couple et thérapeute de couple

Module 7 - Pratique formative en stage (10 ECTS)

Compétences visées :

- Développer des compétences professionnelles en conseil conjugal et thérapie de couple en situation réelle.
- Expérimenter cette activité au sein d'une institution œuvrant dans le champ du conseil conjugal et thérapie de couple et coopérer avec une équipe.
- Se projeter dans une analyse réflexive de l'expérience réalisée en situation professionnelle

L'obtention d'une place de stage se fait dans le cadre du processus d'admission et les informations nécessaires pour postuler auprès des services sont données aux participants-es une fois leur dossier accepté. Le CEFOC ne garantit pas la place de stage à laquelle les personnes retenues comme candidats-es pour le DAS devront postuler. L'obtention d'une place de stage reconnue est cependant une condition sine qua non pour garantir l'admission définitive au sein du dispositif du DAS en conseil conjugal et thérapie de couple. Le contrat de stage est bi-partite entre l'institution qui propose le stage et le candidat-e, selon les modalités requises par le CEFOC pour la validation du Module 7. Le CEFOC assure cependant le suivi du Module stage en sa qualité d'institution formatrice.

Conditions d'obtention du titre

Les crédits ECTS des modules sont octroyés si le/la participant-e a répondu aux exigences d'évaluation.

- Avoir suivi de façon régulière les sessions de formation (80% au moins).
- Avoir obtenu la validation des 4 modules de formation, selon les exigences consignées dans le règlement d'études.
- Avoir payé la totalité du coût de la formation.

Les modalités de validation seront précisées en début de formation.

Le CAS conjugalitéS et parentalitéS (3 modules) est un prérequis du DAS conseil conjugal et thérapie de couple. Les places disponibles dans le DAS Conseil Conjugal et Thérapie de Couple sont limités. La validation du CAS ConjugalitéS et ParentalitéS ne permet pas automatiquement la poursuite vers le DAS Conseil Conjugal et Thérapie de Couple, compte tenu du nombre de places et des exigences propres à celui-ci.

Calendrier

Durée

4 modules de formation, soit au total 19 jours de cours (25 crédits ECTS)

Le module 7 – pratique formative en stage (10 ECTS)- signifie que le/la participant-e au DAS

effectue un stage auprès d'un service agréé, d'environ 16 à 22 mois. Le stage correspond environ à un 15% d'activité durant la période d'engagement. Ce taux peut varier selon les exigences de chaque lieu de stage. Les modalités requises pour obtenir la validation du Module 7 sont par contre identiques.

Lieu de formation

HETS - Genève

Conditions d'admission

- Être au bénéfice d'un titre d'une haute école ou d'un titre jugé équivalent dans les domaines du travail social, de la santé, des sciences humaines et/ou sociales, de la psychologie ou de l'enseignement.
- Justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du travail social, de l'éducation, de la formation, de la santé, de la psychologie ou dans son domaine professionnel.

Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'une haute école peuvent être admises si elles fournissent d'une autre manière la preuve de leur aptitude à suivre les cours. Le règlement précisant les conditions de validation des acquis est disponible au secrétariat. L'admission des personnes non titulaires se fait sur dossier.

Frais d'inscription et de formation

Finance d'inscription : **Fr. 200.-** (à verser au moment de l'inscription),
non remboursable.

Prix de la formation DAS (4 modules) : **Fr. 8'500.-**

(pour info: prix de la formation CAS ConjugalitéS et Parentalités + DAS en conseil conjugal et thérapie de couple: CHF 12'700.-)

Chèque annuel de formation

Les participant-e-s genevois-e-s et de France voisine peuvent bénéficier du « chèque de formation » sous certaines conditions. Informations et demandes auprès de l'Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) ou sur le site www.ge.ch/beneficier-cheque-annuel-formation.

Les participant-e-s sont personnellement responsables du paiement de leur formation, indépendamment du fait qu'ils-elles reçoivent ou non des subsides.

Modalités d'inscription

L'inscription se fait directement en ligne sur le site de la HETS.

Les candidat-e-s versent, en même temps, la finance d'inscription de CHF 200.-.

Co-Responsables du programme

Serge Guinot
serge.guinot@hesge.ch

Chantal Valenzuela-Schwaller
chantal.valenzuela@hesge.ch

Secrétariat de la formation :
Sophie Henzelin
das-conseil-conjugal-hets@hesge.ch
Tél. 022 558 66 09

L'ensemble des activités de formation continue de la HES-SO Genève est certifié EduQua.
Cette formation DAS est assurée par le CEFOC, en partenariat avec couple + (Fédération romande et tessinoise des services de consultations de couples).